

ATLAS

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE

DOSSIER DE DEMANDE DE RÉSIDENCE AU CITL D'ARLES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Nationalité :

Homme

Femme

Adresse :

Code postal :

Ville

Pays

courriel :

téléphone :

langues d'expression :

langue(s) traduite(s) :

Êtes-vous traducteur littéraire professionnel :

à temps plein

à temps partiel

Exercez-vous une autre profession ?

oui

non

Laquelle ?

CONDITIONS DE SÉJOUR

Quel type de résidence sollicitez-vous ?

- **Séjour payant** : mon séjour est inférieur à 2 semaines - une participation de 20€ par nuitée me sera demandée

- **Séjour gratuit** : sur examen de dossier – mon séjour est obligatoirement supérieur à 2 semaines

- **Séjour Boursier CITL** : sur examen de dossier – mon séjour est obligatoirement supérieur à 2 semaines – j'accompagne ma demande d'une lettre de motivation pour solliciter la bourse du CITL

- **Séjour Pro-Helvetia** : sur examen de dossier – je traduis un auteur suisse et/ou je suis de nationalité suisse – j'accompagne ma demande d'une lettre de motivation pour solliciter la bourse Pro-Helvetia

- **Je suis titulaire d'une bourse extérieure (CNL, DÜF...)** ou je viens dans le cadre d'un programme spécial. Je joins obligatoirement à mon dossier mon justificatif d'obtention de la bourse ou d'affiliation au programme.

VOTRE PROJET

TRADUCTION POUR LAQUELLE VOUS POSTULEZ

Auteur	Titre	Éditeur	Année

VOS PRINCIPALES ŒUVRES TRADUITES*

Auteur	Titre	Éditeur	Année

** Joignez éventuellement une autre feuille*

Pièces complémentaires à joindre obligatoirement à votre candidature

- **Merci de joindre obligatoirement à votre dossier les documents suivants :**
 - **Une copie de votre contrat de traduction signé**

La date de rendu de votre traduction doit être valide, c'est à dire être antérieure à votre séjour au CITL.
Exemple : votre date de rendu de traduction est fixée au 31 mars, vous ne pouvez pas séjourner au CITL en avril ou en mai, mais uniquement en janvier-février-mars. Si votre rendu de traduction est reporté, merci de nous joindre un justificatif, comme un courrier de votre éditeur ou un avenant au contrat.
 - **Une note de présentation de l'ouvrage et de l'éditeur** (1 paragraphe ou 2 peuvent suffire)
 - si vous sollicitez une bourse CITL ou une bourse Pro-Helvetia : **Une lettre de motivation**

- **Si vous êtes boursier CNL ou d'un autre programme : Votre justificatif de bourse**

- **Si vous sollicitez la résidence au CITL pour la première fois, ou que vous n'avez pas séjourné depuis plusieurs années, merci de joindre également :**
 - **Un CV et / ou une bibliographie actualisée avec vos principales traductions**
 - **Une portrait photo récent de vous (format . jpeg)**

La priorité dans l'attribution des chambres sera donnée aux dossiers complets, aux traducteurs professionnels dont la traduction est la seule source de revenus ainsi qu'aux traducteurs boursiers ayant reçu leur notification de bourse.

Nous vous rappelons que pour avoir de bonnes chances d'obtenir une place au CITL d'Arles, il est préférable de déposer votre dossier de candidature 2 à 3 mois minimum avant le début de séjour souhaité. Ceci étant dit, les candidatures de dernière minute sont toujours possibles si des chambres restent libres. Pour connaître les disponibilités : <https://www.atlas-citl.org/conditions-de-sejour/> ou bien contactez-nous : atlas@atlas-citl.org